

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **27 octobre 2023** à **19h30**

N° délibération
D2023-08-02

Date de convocation
20 octobre 2023

Date d'affichage
20 octobre 2023

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absente exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
13	12	1		13

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITTO Giovanni	M. BOULANGE Philippe
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	Mme KRÄWER Alice
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. POINSIGNON Gilles	M. MARTIN Michel	
Mme LUBNAU Dominique	Mme WAGNER Mirèse	

Était absente excusée

Mme PECYNA Carole Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Objet : **Nomination agent recenseur**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2002-276 du 57 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner un agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2024 ;

Monsieur le Maire propose de désigner comme agent recenseur chargé du recensement de la population pour la période du 18 janvier 2024 au 17 février 2024, Marie-Christine BECK.

Elle sera rémunérée en heures complémentaires/supplémentaires à raison de 21 heures maximum par semaine.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **NOMME** Marie-Christine BECK, agent recenseur
- **ACCEPTE** la rémunération de l'agent recenseur en heures complémentaires/supplémentaires sur la base de 21 heures maximum par semaine.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCEPTÉ** le remboursement des frais de mission du coordonnateur d'enquête.

Fait à Silly-sur-Nied, le 27 octobre 2023
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet